

Legé, le 12 février 2026

Index Égalité femmes-hommes 2025

La loi no 2018-771 du 5 septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel a prévu un indicateur d'égalité professionnelle prenant en compte plusieurs paramètres :

- Ecart de rémunération moyen entre les femmes et les hommes (37 points) ;
- Ecart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes (35 points) ;
- Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour de congé de maternité (non calculable) ;
- Parité parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations (5 points).

L'index égalité femmes-hommes est de 91/100 pour Walor Legé S.A.S. au titre de l'année 2025.

Beyond technic.